

DÉROULEMENT DE LA FORMATION « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

La formation B96 s'adresse à toute personne qui désire conduire un ensemble composé d'un véhicule relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes. À noter que cette limite de 4 250 kilos doit néanmoins respecter la limite du PTR (poids total roulant autorisé) du véhicule tracteur. Apprendre à conduire ce type d'ensemble est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après la formation, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Déroulement

Vous allez apprendre à manipuler ce type d'ensemble et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Avec l'un de nos enseignants BE titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, vous serez amenés durant 7 heures à travailler hors circulation (attelage, dételage, maniabilité, réglementation,...) et en circulation (circulation en ville, campagne, autoroute, dans différentes conditions de circulation, maîtrise de l'ensemble, partage de la route, etc.).

De l'écoute pédagogique vous sera également proposée. Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions. A l'issue de la formation, un bilan sera réalisé et nous vous délivrerons une attestation de fin de formation.

PROGRAMME DE FORMATION « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation est assurée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire de l'autorisation d'enseigner. On y apprend à connaître les règles générales de circulation et de sécurité routière et à partager l'espace routier en respectant la sécurité.

Moyens pédagogiques

Salle de cours avec moyens pédagogiques, véhicules adaptés à l'enseignement, alternance de théorie et de pratique, suivi de formation électronique sur Codes ROUSSEAU Formateur et Codes ROUSSEAU Élèves. Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Formation pratique

La formation pratique, divisée en formation hors circulation et formation en circulation, porte sur les compétences et sous-compétences contenues dans le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC). Elles devront être acquises pour pouvoir prétendre au passage des épreuves hors et en circulation.

- **Séquence 1 - Hors circulation (4 heures)**

Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque.

Connaître et comprendre la signalisation et les règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement.

Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques.

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage.

Réalisation d'exercices de maniabilité.

- **Séquence 2 – En circulation (3 heures)**

Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale. Angles morts.

Changements de direction.

Prise en compte des autres usagers.

Information et communication avec les autres usagers.

Anticipation, distances de freinage et d'arrêt.

Trajectoires (virages, voies étroites).

Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires du permis B en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur avec une remorque de plus de 750 KG.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE B96 **CODES ROUSSEAU**
B96

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B associé à une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme du PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3500 kilogrammes sans excéder 4350 kilogrammes.

Nom de l'organisme de formation _____
N° d'agrément _____ N° de SREN ou SRET _____
Adresse _____
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral _____

ATTESTE QUE :
Nom de famille _____
Nom d'usage _____
Prénom(s) _____
Né(e) le _____ à _____
Adresse _____

A SUIVI LES SEPT HEURES DE FORMATION OBLIGATOIRE

Date de délivrance de l'attestation _____
Signature du bénéficiaire de la formation _____
Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément _____

Attention : Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un ensemble tel que défini à l'article 1° de l'annexe III ci-dessus qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.